



**MAIRIE
DE
SISTERON** ❄

Département
des Alpes de Haute-Provence

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

**DMSF 2025-01-02
DECISION DU MAIRE**

**RESILIATION DE LA
CONVENTION DE LOCATION**

**Locaux 1^{er} étage Bâtiment du Tivoli
04200 SISTERON**

**« COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
SISTERONAIIS BUECH »**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la convention signée entre la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch et la Commune de Sisteron par décision du Maire n° 2024-04-34 en date du 14-05-2024.

VU le souhait de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch en date du 04-12-2024, de résilier la convention relative au partage de l'atelier informatique des services municipaux de la ville de Sisteron.

DECIDE

ARTICLE 1 : De résilier à la date du 28-02-2025 la convention signée en avril 2024 avec la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch pour occupation d'une partie des locaux (110 m²) du service informatique et de ses installations au 1^{er} étage du bâtiment Tivoli – Place René Cassin à Sisteron.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch

Fait à SISTERON, le 23-01-2025

Le Maire,

D. SPAGNOU.

